



HAL
open science

**La protestation antinucléaire autour de Superphénix.
Une analyse des dynamiques d'un espace public
oppositionnel transnational**

Mikael Chambru

► **To cite this version:**

Mikael Chambru. La protestation antinucléaire autour de Superphénix. Une analyse des dynamiques d'un espace public oppositionnel transnational. L'espace public européen en question. Histoire et méthodologie, Peter Lang Edition, pp.193-210, 2016. hal-01359769

HAL Id: hal-01359769

<https://hal.science/hal-01359769>

Submitted on 3 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La protestation antinucléaire autour de Superphénix

Une analyse des dynamiques d'un espace public oppositionnel transnational

Mikael Chambru

Université Grenoble Alpes

Au tournant des années 2000, plusieurs recherches empiriques ont été conduites autour de la problématique de l'espace public européen, notamment dans le champ des Sciences de l'information et de la communication. Il en ressort que même si les acteurs politiques cherchent à faire advenir cet espace public par le biais du processus de construction d'une Europe politique, il n'existe pas en tant que réalité empiriquement observable : l'Union européenne n'est pour le moment qu'« un espace juridique et un espace économique en voie d'unification »¹. Ainsi, l'Europe est un espace politique ne préfigurant pas encore un espace public central, large et populaire, quand bien même celui-ci apparaît comme « fondamentalement indispensable à la création de source normative légitimante de l'Union européenne »². Dans cet article, l'objectif n'est pas de discuter de la nécessité ou non d'un espace public européen, pas plus que de chercher à définir a priori les formes normatives qu'il devrait prendre. Il s'agit au contraire de rechercher et d'explorer, à travers le phénomène antinucléaire, les fragments embryonnaires de cet espace public européen vécu par les mouvements sociaux. Nous ne nous intéressons donc pas aux Organisations internationales non gouvernementales (OING) actives au sein du phénomène antinucléaire et engagées de longue date dans des dynamiques transnationales autour de la production d'une contre-expertise scientifique, mais uniquement à l'activité des mouvements

-
- 1 Éric Dacheux, « Nouvelle approche de l'espace public européen. Dépassez le clivage entre sciences de l'information et de la communication et science politique », in : *Questions de communication*, 14, 2008, p. 224 sq.
 - 2 Éric Maigret et Laurence Monnoyer-Smith, « Peut-on encore penser l'espace public européen ? Les leçons de l'élection en ligne d'un conseil européen d'étudiants », in : Éric Dacheux (dir.), *L'Europe qui se construit : réflexions sur l'espace public européen*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2003, p. 50.
 - 3 Emmanuel Rivat, « The Transnational Continuity of Protest. The Anti-nuclear

sociaux transnationaux. Ceux-ci sont ici définis comme « des groupes socialement mobilisés ayant des membres dans au moins deux pays, engagés dans une interaction soutenue de contestation avec les détenteurs du pouvoir d’au moins un pays autre que le leur »⁴.

En nous appuyant sur une vaste enquête de terrain menée dans le cadre de notre travail de recherche doctorale⁵, nous souhaitons plus précisément saisir et restituer sur le temps long les dynamiques de l’espace public transnational au sein duquel s’articule et se déploie la protestation antinucléaire contre SuperPhénix, ses retentissements sur les espaces publics nationaux et les acteurs sociaux agissant en son sein, ainsi que sur la construction d’un espace public européen. Dès son émergence au tournant des années 1970, les dynamiques de l’insoumission antinucléaire française transgressent en effet les découpages territoriaux institutionnalisés par le pouvoir politique, notamment les frontières nationales entre les États. C’est le cas par exemple à Cattenom, à Chooz, à Fessenheim et à SuperPhénix. Implantées dans des zones transfrontalières, ces centrales électronucléaires sont des lieux où le mode d’articulation institué entre le local et le national dans l’échelle spatiale pyramidale de traitement des problèmes publics est remise en cause par la dimension transnationale de l’action collective⁶. Ce sont aussi et surtout des lieux où les mouvements sociaux « vivent », ici et maintenant, l’Europe en tant qu’espace commun d’expérimentation de modalités spécifiques de délibération et de communication. En ce sens, ces « moments européens »⁷ de l’action protestataire antinucléaire sont les prémisses empiriquement observables d’un espace public européen « en train de se faire ». Dans le but de problématiser ce dernier, il convient donc de comprendre les ressorts de cette action collective transnationale, c’est-à-dire de saisir « comment des organisations participent aux mobilisations, font circuler ressources et savoir-faire, s’engagent dans

Movement as a Precursor of the Global Justice Movement », in : Christina Fominaya et al. (dir.), *Understanding European Social Movements, New Social Movements, Global*, Londres, Routledge, 2013, pp. 61-75.

4 Sydney Tarrow, « La contestation transnationale », in : *Cultures & Conflicts*, 38-39, 2000, pp. 1-21.

5 Mikaël Chambru, *Communication, délibération et mouvements sociaux. L’espace public à l’épreuve du phénomène antinucléaire en France (1962-2012)*, Thèse de doctorat en Sciences de l’information et de la communication, Université Grenoble-Alpes, 2014.

6 *Id.*, « Publiciser le risque nucléaire. Un engagement politique singulier et multiple au sein de l’espace public », in : Fabien Tripier (dir.), *Le risque*, Paris, L’Harmattan, 2013.

7 Pierre Lefébure et Éric Lagnon, « Le moment Vilvorde : action protestataire et espace public européen », in : Richard Balme et al. (dir.), *L’action collective en Europe*, Paris, Presses de Science-Po, 2002, pp. 495-529.

des actions de coopération internationale »⁸.

Dans cet article, nous retracerons tout d'abord la configuration historique singulière dans laquelle émerge la protestation antinucléaire contre SuperPhénix au tournant des années 1970. Ensuite, nous détaillerons les processus spécifiques de l'action collective transnationale visant à empêcher la construction du surgénérateur au cours de cette période. Puis, nous décrypterons le processus d'europhéanisation de la contestation à l'œuvre dès lors que SuperPhénix entre en fonctionnement pendant les années 1980. Enfin, nous étudierons les prolongements de cette dynamique contestataire après la décision prise d'arrêter définitivement ce surgénérateur à la fin des quatre-vingt-dix.

1957-1974 : Les surgénérateurs et l'europhéanisation de l'énergie électronucléaire

Cette production sociale et politique d'un « moment européen » des mouvements sociaux autour du surgénérateur SuperPhénix n'est pas uniquement un choix tactique opéré par la mouvance antinucléaire. Il s'agit avant tout d'un cadrage sociopolitique effectué par le pouvoir politique dès les années 1950, autour duquel vont ensuite se déployer les dynamiques protestataires. Ce dernier a en effet décidé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale d'ériger l'énergie électronucléaire au rang de condition essentielle à la réalisation d'une Europe en (re) construction. Ainsi, les deux traités de Rome signés le 25 mars 1957 et marquant l'acte de naissance symbolique de l'Union européenne l'indiquent explicitement. Le traité instituant la Communauté économique européenne (CEE) élève le nucléaire au rang de « condition essentielle au développement économique et géopolitique » ; tandis que le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA, appelé aussi Euratom) stipule que « l'énergie nucléaire constitue la ressource essentielle qui assurera le développement et le renouvellement des productions et permettra le progrès des œuvres de paix ».

L'objectif de ces traités, entrés en vigueur le 1er janvier 1958, est alors d'organiser la coopération européenne en matière de nucléaire civil pour assurer l'essor de cette industrie et l'autosuffisance énergétique du continent⁹. Pour y parvenir, un accord de coopération est signé le 9 novembre 1958 à Bruxelles entre les États-Unis et la CEEA, marqué par le fait que « les intérêts publics et privés

8 Johanna Siméant, « La transnationalisation de l'action collective », in : Olivier Fillieule et al. (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2013, p. 133.

9 Bertrand Cabedoche, *Ce nucléaire qu'on nous montre : construire la sociabilité dans le débat sur les énergies*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 26-42.

s'interpénètrent étroitement » dans les choix politiques effectués¹⁰. Le surgénérateur SuperPhénix s'inscrit dans cette dynamique d'europanisation de l'énergie électronucléaire, mais aussi dans une période de course à la technologie des réacteurs à neutrons rapides (RNR) à l'échelle internationale avec les États-Unis et la Russie¹¹. L'enjeu est alors, pour la France qui aspire à développer massivement le nucléaire sur son territoire, de trouver un relais aux réacteurs à eau pressurisée (PWR) dont la ressource en combustible – l'uranium – disponible risque d'être épuisée rapidement. Avec la technologie RNR, l'uranium est remplacé par le plutonium extrait des combustibles irradiés provenant des réacteurs de type PWR. Pour rationaliser le développement de cette filière au niveau européen, la France, l'Italie et l'Allemagne décident d'unir progressivement leurs efforts, *via* la signature d'un accord franco-allemand en 1971 et d'un accord franco-italien en 1973. Une loi autorisant la création d'entreprises exerçant sur le sol national une activité d'intérêt européen en matière d'électricité – jusqu'alors impossible avec la loi de nationalisation de 1946 – est également votée le 23 décembre 1972.

Ce processus aboutit à la création de la Société centrale nucléaire européenne à neutrons rapides (NERSA) le 2 mai 1974. Immédiatement, elle est chargée de construire le surgénérateur SuperPhénix sur la rive gauche du Rhône, à Creys-Malville. Ce choix d'implantation décidé dès 1971 est motivé par la proximité des réseaux électriques allemand et italien qui sont les partenaires étrangers du projet. La France détient en effet 51 % du capital de la société *via* l'entreprise publique *Électricité de France* (EDF), l'Italie 33 % *via* l'*Ente nazionale per l'energia elettrica* (ENEL) et l'Allemagne 16 % *via* le *Rheinisch-Westfälisches Electricitätswerk* (RWE). Cette dernière revend ensuite ses parts en 1975 à la société allemande *Schneller-Brüter-Kernkraftwerksgesellschaft* (SBK) et à ses partenaires belges et hollandais avec qui elle a lancé parallèlement, dès 1972, la construction du surgénérateur de Kalkar en Basse-Rhénanie. La société britannique *Central Electricity Generating Board* (CEGB) entre aussi la même année, de façon symbolique, dans le capital de la NERSA, le Royaume-Uni ayant rejoint deux ans plutôt la CEE. Désormais, le surgénérateur SuperPhénix est un projet regroupant les six principaux pays d'une CEE en plein développement, et ce même s'il s'inscrit dans le sillage de deux centrales électronucléaires françaises de technologie RNR développées par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), *Rapsodie* et *Phénix*, respectivement mises en fonctionnement en 1967 et 1973. Ces surgénérateurs incarnent alors la « grandeur technique

10 Georges Fischer, « L'accord de coopération entre les États-Unis et l'Euratom », in *Annuaire français du droit international*, 4/4, 1958, p. 554.

11 Christine Bergé, *SuperPhénix, déconstruction d'un mythe*, Paris, La Découverte, 2010, p. 24 sq.

française » et visent à surpasser les États-Unis¹². Le plan Messmer adopté par le gouvernement français en mars 1974 prévoit ainsi la construction de vingt centrales nucléaires de ce type, en plus des 180 réacteurs de type PWR. Leur développement, comme le reste du programme électronucléaire français, est considéré par le pouvoir politique uniquement comme une question scientifique et technique relevant de la compétence des experts en charge de l'avenir de la nation¹³. Cette décision n'est pas présentée comme un choix politique pouvant être discutée et faire l'objet d'un débat public. En réponse, la protestation antinucléaire contre SuperPhénix s'organise dès 1974 autour du territoire menacé par l'implantation de ce surgénérateur. Ces dynamiques contestataires naissantes s'inscrivent alors dans l'espace public, en même temps qu'elles en subvertissent les frontières par le débordement du cadre de l'espace public institué. Implanté sur le long du Rhône et à proximité de la Suisse, ce surgénérateur européen cristallise également les tensions de part et d'autre de la frontière : les habitants de Genève sont tout autant menacés en cas d'accident nucléaire que ceux résidant en France, à Annecy, Chambéry, Grenoble et Lyon.

En tant qu'irruption, ces dynamiques protestataires antinucléaires contribuent à produire l'espace public dans lequel ses actions s'inscrivent. En ce sens, elles sont « institutantes » : elles instituent un espace public oppositionnel transnational. S'inscrivant dans la logique dialectique instituant/institué, ce dernier participe ensuite, de façon multiple et contradictoire, au processus de construction et de recomposition permanente de l'espace public tout comme ces derniers intègrent et normalisent l'effervescence contestataire dans un mouvement permanent inverse¹⁴. Résultant d'un aller-retour permanent entre étude de terrain et travail épistémologique sur les concepts, cette conceptualisation permet de réinscrire dans le champ de l'analyse le caractère conflictuel de la démocratie, de l'espace public, du social et de la communication. Elle permet également de problématiser l'espace public européen comme un lieu d'affrontement politique se construisant dans l'action et comme le lieu de l'expression des conflits d'une société instaurant avec elle-même un lien de réflexivité critique. C'est par la confrontation instituant/institué que l'espace public européen peut exister en tant

12 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éditions Amsterdam, 2014, p. 342 sq.

13 Dominique Finon, *L'échec des surgénérateurs. Autopsie d'un grand programme*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1989, pp. 195-204.

14 Mikaël Chambru, « L'espace public à l'épreuve du phénomène antinucléaire en France (1962-2012) », in : *ESSACHESS – Journal for communication studies*, 7/13, 2014, pp. 37-41.

qu'institution indissolublement liée à la démocratie et à l'Europe, socialement construite comme projet politique et comme déclinaison de celui-ci. Ce cadre d'analyse souple permettant de saisir les dynamiques protestataires et de penser leur apport dans la conceptualisation de l'espace public européen. Il s'agit de se détacher de la version habermasienne de l'espace public dont la dimension normative, aussi séduisante soit-elle, constitue un « prisme déformant d'une réalité complexe » dès qu'il est question de l'Europe¹⁵. Ce constat rejoint celui effectué à propos du déploiement du phénomène antinucléaire en France : une acceptation de l'espace public attachée à la rationalité communicationnelle ne permet pas de faire surgir le potentiel de résistance, les capacités expressives de la mouvance antinucléaire et son potentiel normatif dans le champ théorique. Cette acceptation est en effet conceptuellement affaiblie du fait de l'exclusion, *a priori* et en son sein, de la communication des rapports de domination, alors même que la politisation et la mise en public de la menace nucléaire par les mouvements sociaux révèlent la nature antagoniste des rapports sociaux et des processus de communication traversant les sociétés contemporaines¹⁶.

1974-1977 : Les dynamiques de l'action transnationale contre SuperPhénix

La protestation contre SuperPhénix débute dès l'automne 1974, au moment du lancement de l'enquête publique, procédure administrative obligatoire préalablement à la réalisation du surgénérateur. Sans même attendre la clôture de celle-ci, EDF entreprend les travaux de terrassement, ce qui conduit le Mouvement écologique Rhône-Alpes et l'Association de sauvegarde pour le site de Creys-Malville à saisir en référé le tribunal correctionnel de Bourgoin-Jallieu pour interrompre l'ouverture illégale du chantier. Le 30 mai 1975, la justice se déclare incompétente et condamne les deux associations écologistes aux dépens¹⁷. Assez rapidement, quelques militants antinucléaires forment aussi le Comité Malville, une coalition contestataire dont le but est d'impulser une protestation large et populaire contre le surgénérateur en l'enracinant sur le territoire. Des relations d'interdépendance avec d'autres mobilisations antinucléaires se déployant au même moment se développent assez rapidement, mais aussi avec d'autres luttes sociales en cours. Le Comité Malville s'inspire

15 Éric Maigret et Laurence Monnoyer-Smith, « Peut-on encore penser l'espace public européen ? Les leçons de l'élection en ligne d'un conseil européen d'étudiants », in : Éric Dacheux (dir.), *L'Europe qui se construit...*, op. cit., p. 40.

16 Mikael Chambru, « La critique du régime technopolitique des sciences par la mouvance antinucléaire : un éclairage sur le concept d'espace public oppositionnel », in : *Les enjeux de l'information et de la communication*, 2015, 3/16, pp. 32-34.

17 Jean-Pierre Colson, *Le nucléaire sans les Français*, Paris, Maspero, 1977, p. 142 sq.

par exemple de l'expérience du Larzac qu'il cherche à transférer et à reproduire, notamment ses choix stratégiques de mobilisation que sont la non-violence et le leadership de l'opposition par les populations vivant sur les territoires menacés. Simultanément à cet enracinement local, il s'attache également à rappeler la dimension européenne du projet de SuperPhénix qu'il réinscrit et spatialise dans le couloir rhodanien, lui-même présenté comme l'« égout radioactif européen ». Ces dynamiques contestataires naissantes font en effet fi des frontières nationales, en témoigne la participation active des militants suisses dès les prémises de la contestation. Cette dimension transnationale de l'action collective est d'abord un atout pour la mouvance antinucléaire, car elle facilite le déploiement de cet espace public oppositionnel au local. Les militants suisses transfèrent en effet leurs ressources et leur savoir-faire développé dès 1972 à l'occasion de la mobilisation contre le projet de centrale nucléaire à Verbois, en aval de Genève¹⁸. En 1976, une coalition régionale est mise en œuvre afin de coordonner la lutte contre SuperPhénix, impulser de nouvelles coalitions locales et organiser un premier rassemblement national le 3 juillet sur le site de Creys-Malville. Quelques jours auparavant, plusieurs fédérations du Parti socialiste (PS) et sections de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) apportent leur soutien à la mobilisation¹⁹. Le 3 juillet, 20 000 personnes sont présentes, avant d'être expulsées le lendemain avec violence par les forces de l'ordre.

Cette répression policière marque un tournant majeur : elle suscite la stupéfaction et l'indignation des populations locales, qui n'étaient jusqu'alors pas convaincues par l'argumentaire antinucléaire de s'engager contre SuperPhénix ; la jonction s'opère alors en quelques jours avec les militants²⁰. Cet engagement des populations locales au sein d'un espace public oppositionnel en pleine croissance stimule un espace public institué, affaibli par la posture de neutralité gestionnaire des élus locaux faisant confiance au pouvoir politique sur la véracité des bienfaits de SuperPhénix²¹. Prenant alors conscience que ce dernier leur avait plus ou moins imposé cette centrale, sans véritables informations ni véritable consultation des populations les plus directement concernées, les élus locaux décident de relayer les attentes de leurs concitoyens. En réponse, plus de trente conseils municipaux

18 Ivo Rens, « Genève contre Malville. Contribution à l'histoire d'un mouvement antinucléaire », *Stratégies énergétiques*, 6, 1995, p. 123 sq.

19 Marie-Josèphe Carrieu et Alexandre Nicolon, « Les partis face au nucléaire et la contestation », in : Francis Fagnani *et al.* (dir.), *Nucléopolis. Matériaux pour l'analyse d'une société nucléaire*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1979, p. 121.

20 Conseil général de l'Isère, *Creys-Malville : le dernier mot ?*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1977, p. 146 sq.

21 Alain Touraine *et al.*, *La prophétie anti-nucléaire*, Paris, Seuil, 1980, pp. 112-114.

environnants, quelle que soit leur couleur politique, s'affranchissent du consensus social dominant sur les bienfaits de l'atome civil en prenant position dans la controverse. Ils votent des délibérations manifestant leur désapprobation à l'égard de ces interventions policières, réclamant une information précise et impartiale sur le projet, et parfois même stipulant leur opposition et leur refus de voir s'implanter un surrégénérateur à Creys-Malville. Ainsi, plus les dynamiques de l'espace public oppositionnel sont importantes sur le territoire, plus les retentissements le sont sur l'espace public institué, permettant ainsi la reconstitution et l'affirmation de ce dernier vis-à-vis de l'emprise du pouvoir politique. L'action collective transnationale concerne en effet à ce stade de la mobilisation essentiellement des logiques locales renvoyant à l'espace politique national. D'autres acteurs sociaux rejoignent aussi la contestation antinucléaire. Par exemple, l'investissement croissant des milieux scientifiques grenoblois au sein de cet espace public oppositionnel contribue, de par l'influence et l'expertise acquise dans des espaces publics spécialisés, à préciser et à crédibiliser le réquisitoire discursif antinucléaire. En 1976, le Comité universitaire et scientifique grenoblois pour l'arrêt du programme nucléaire (CUSGPAN) met ainsi en cause, d'un point de vue technique, les affirmations officielles sur les risques et la sécurité du surgénérateur qu'il juge « contraires à la vérité, [elles] constituent non pas une information mais une publicité pour faire accepter une décision déjà prise »²² loin de toute logique scientifique.

En retour, cette participation a systématiquement des retentissements ambivalents sur le caractère oppositionnel de l'espace public partiel qu'elle institue simultanément : les dynamiques contestataires antinucléaires sont progressivement intégrées dans le « jeu de la représentation institutionnelle ». Les retentissements de la vivacité de l'espace public oppositionnel touchent également le Conseil général de l'Isère, dont les élus se saisissent de l'intervention violente des forces de l'ordre à l'été 1976 pour affirmer leur existence et leur rôle dans le fonctionnement institutionnel de la République vis-à-vis du pouvoir politique. Deux journées de session extraordinaire sont organisées, les 23 et 24 septembre, sur le nucléaire et SuperPhénix, à l'issue desquelles une motion de l'assemblée départementale est adoptée et transmise au Premier ministre. Elles réclament plus de transparence et la suspension des travaux dans l'attente d'une consultation démocratique avec la population et les élus des départements concernés, tandis que le groupe du Parti socialiste, des radicaux de gauche et apparentés de l'Assemblée nationale, réclame, le 15 décembre 1976, la création d'une commission

22 Comité universitaire et scientifique grenoblois pour l'arrêt du programme électronucléaire, *Plutonium sur Rhône. Le Super Phénix*, Grenoble, APUG, 1976, p. 9.

parlementaire d'enquête sur le projet²³. Deux jours plus tard, les autorités genevoises interpellent le gouvernement fédéral suisse pour lui demander d'intervenir auprès des autorités françaises, ce qu'il refuse de faire²⁴. En retour, ces différentes affirmations d'autonomie de l'espace public institué vis-à-vis du pouvoir politique stimulent l'espace public oppositionnel, qui continue de se développer sur le territoire menacé. Début 1977, la seule région rurale autour de Creys-Malville compte ainsi pas moins de trente coalitions locales, essentiellement composées d'habitants opposés à l'implantation de SuperPhénix. Ces réseaux locaux permettent alors la mise en place d'une contestation à plus grande échelle : 150 Comités Malville agissent sur le territoire hexagonal. Cette vivacité de l'espace public oppositionnel entraîne l'émergence de difficultés et la création de tensions dans le développement du stade oppositionnel de cet espace public. Elles s'expriment notamment lors des Assises des comités Malville, en janvier 1977 à Morestel, en ce qui concerne les objectifs et les stratégies à adopter par la mouvance antinucléaire, pour faire pression sur le pouvoir politique à l'occasion de la mobilisation des 30 et 31 juillet 1977, à travers le débat violent / non-violent²⁵. En jeu, les croyances symboliques et les différentes significations culturelles que les militants attachent à tels ou tels répertoires tactiques et aux performances protestataires s'y rattachant.

1977-1997 : L'eupéanisation de la contestation et le renforcement de l'opposition suisse

Après de multiples revirements, le mot d'ordre définitif – « marche pacifique offensive » – est suffisamment large et imprécis pour faire consensus, et ce même s'il ne satisfait aucune des franges de la mouvance antinucléaire et de ses alliés de circonstance. Ces derniers, notamment le PS et la CFDT, se retirent finalement de la manifestation. Cela amorce alors une disjonction de l'espace public institué des dynamiques de l'espace public oppositionnel, dont l'unité en son sein est elle-même ébranlée. Simultanément, la mobilisation acquiert véritablement une dimension européenne avec l'engagement massif – et la présence effective – de militants antinucléaires allemands et italiens le 31 juillet 1977 à Creys-Malville. Cette diffusion de la contestation au-delà de l'espace public oppositionnel arrimé au territoire transnational franco-suisse, accompagnée d'une participation d'individus de nationalités différentes

23 Conseil général de l'Isère, *Creys-Malville : le dernier mot ?*, op. cit.

24 Association pour l'Appel de Genève, *Livre jaune sur la société du plutonium*, Neuchâtel, Les éditions de la Baconnière, 1981, pp. 42-46.

25 Collectif d'enquête, *Aujourd'hui Malville, demain la France ! Livre noir*, Claix, La pensée sauvage, 1977, pp. 11-50.

agissant ensemble contre une même cible et en un même lieu à l'occasion d'une manifestation de masse, permet à la lutte contre SuperPhénix de véritablement acquérir le statut de « protestation collective européenne »²⁶. Ces retentissements sont toutefois ambivalents, puisqu'ils permettent dans le même temps de fournir à l'État français un argument pour décrédibiliser et criminaliser l'effervescence contestataire antinucléaire. Trois jours avant la manifestation, le préfet de l'Isère de l'époque déclare ainsi : « Pour la deuxième fois dans l'histoire de France, la mairie de Morestel est occupée par les Boches []. S'il le faut je ferai ouvrir le feu sur les contestataires », justifiant *a priori* la répression de la mobilisation à laquelle participent finalement plus de 60 000 personnes. Une centaine d'entre elles seront blessées – dont deux mutilées – et un jeune militant antinucléaire français décédera les poumons éclatés par la déflagration d'une grenade offensive lancée par les forces de l'ordre. Cette violente répression décidée par le pouvoir politique se charge d'amplifier les déchirements internes de la mouvance antinucléaire en France²⁷. Une période de reflux contestataire s'amorce alors, notamment sur le territoire hexagonal autour de SuperPhénix. Dès lors, l'espace public oppositionnel ancré au sein de ce dernier se résorbe à mesure que l'effervescence protestataire décroît, mais, du fait de l'autonomie maintenue vis-à-vis de l'espace public institué, ne disparaît pas pour autant. Le 6 juillet, 4 000 personnes manifestent à Bourgoin-Jallieu lors du procès de douze militants antinucléaires arrêtés suite aux affrontements du 31 juillet, et ils seront plusieurs centaines à participer à la marche « Pour une société sans plutonium » de Malville à Paris en 1982, encore 4 000 en 1984 pour le Camp de la Paix à Creys-Malville. Numériquement faible au regard de l'ampleur de la protestation de la fin des années 1970, ces mobilisations permettent toutefois, malgré l'affaiblissement de ces retentissements au sein de l'espace public, le maintien du stade oppositionnel de cet espace public partiel pendant cette période.

Le 6 septembre 1985, SuperPhénix est mise en service, puis couplée au réseau électrique le 15 janvier de 1986. L'attaque au lance-roquettes du chantier le 18 janvier 1982 par des militants suisses²⁸ n'a pas permis d'empêcher la construction du surgénérateur. Deux

26 Doug Iming et Sydney Tarrow, « La contestation politique dans l'Europe en formation », in : Richard Balme *et al.* (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Science-Po, 2002, p. 215 sq.

27 Association contre le nucléaire et son monde, « Les mythes décisifs – Aux écœurés de Malville », in : Association contre le nucléaire et son monde (ed.), *Histoire lacunaire de l'opposition à l'énergie nucléaire en France*, Paris, Éditions La Lenteur, 2007, pp. 31-55.

28 Chaïm Nissim, *L'amour et le monstre. Roquettes contre Creys-Malville*, Lausanne, Éditions Favre, 2004.

événements inattendus, et indépendants l'un de l'autre, viennent ensuite (re) dynamiser la protestation contre ce surgénérateur, et plus particulièrement l'opposition genevoise qui se renforce progressivement. Le premier est la catastrophe de Tchernobyl survenue le 28 avril 1986 ; le second est l'avarie sur un barillet de SuperPhénix intervenue le 8 mars 1987 qui entraînera l'arrêt du surgénérateur pendant deux ans. En réponse, l'Association pour l'appel de Genève (APAG), créée dès 1978 par des scientifiques suisses pour susciter un débat public et la consultation des populations concernées, réalise une expertise sur la sûreté et la sécurité de ce surgénérateur dont les conclusions suscitent un débat au sein du parlement et du gouvernement fédéral suisse²⁹. En juin 1986, plusieurs militants helvétiques actifs de longue date dans l'opposition à SuperPhénix lancent une nouvelle coalition antinucléaire à Genève, Contratom, pour accentuer la mobilisation contre l'État français et obtenir qu'il ordonne l'arrêt définitif du surgénérateur. Ils multiplient ensuite les performances protestataires visant à s'attaquer à la dimension européenne de SuperPhénix, notamment en occupant l'ambassade française à Genève et en organisant une manifestation à la douane de Moillesulaz le 19 novembre 1988. La frontière franco-genevoise joue alors le rôle de catalyseur des dynamiques contestataires, revitalisant ainsi l'espace public oppositionnel transnational au sein duquel elles s'inscrivent. En marge de cette mobilisation, la mouvance antinucléaire suisse annonce également qu'elle engage des procédures auprès des juridictions administratives françaises, rejointe quelques jours plus tard par le Conseil municipal de la ville de Genève, puis assez rapidement par d'autres collectivités publiques suisses, et enfin, le 8 février 1989, par le Gouvernement de la République et du canton de Genève qui décide d'engager des procédures similaires³⁰. Ainsi, les militants antinucléaires suisses utilisent les marges de l'espace public institué, tout en élargissant les frontières de celui-ci au-delà de leurs cadres nationaux respectifs. Ils empruntent en effet les voix politiques et les arguments critiques de l'espace public institué suisse, d'abord par l'implication de nombreux scientifiques, puis par les instances politiques genevoises, pour dénoncer les limitations du moment de l'espace public institué français. Cet activisme juridique n'empêche pas le gouvernement français d'autoriser le redémarrage du surgénérateur le 12 janvier 1989, avant qu'il ne soit à nouveau arrêté le 7 septembre suite à un nouvel incident.

Pendant ce temps, de l'autre côté de la frontière, la mouvance antinucléaire française, alors au plus bas en termes d'intensité contestataire, peine à se relancer, malgré l'opportunité offerte par

29 Ivo Rens, art. cit., p. 126 sq.

30 *Ibid.*, p. 128 sq.

la catastrophe de Tchernobyl. Seule l'opposition locale aux projets d'enfouissement des déchets radioactifs est grandissante et très vivace entre 1987 et 1991, mais elle se cantonne aux territoires menacés. En 1987 par exemple, la manifestation organisée le 20 juin par le Réseau pour un avenir sans nucléaire créé quelques semaines plus tôt pour obtenir « l'abandon des programmes nucléaires à l'Ouest comme à l'Est et exiger l'engagement d'un plan immédiat de sortie du nucléaire pour l'Europe » ne rencontre pas le succès escompté et se solde par la disparition de cette nouvelle coalition nationale. Pour la première fois pourtant, les visées de cette initiative dépassent explicitement le cadre national : ce cadre européen donné à la mobilisation permet à la mouvance antinucléaire de montrer qu'elle s'affranchit du contexte géopolitique de la guerre froide toujours clivant en France, affirmant ainsi la spécificité de son identité au sein de l'espace public. C'est finalement par la Suisse que se dessine le renouveau de la protestation antinucléaire française. En septembre 1989, les militants genevois impulsent et participent activement à la création d'une nouvelle coalition antinucléaire transnationale, le Comité européen contre SuperPhénix, devenue par la suite les Européens contre SuperPhénix. Rassemblant près de 250 associations à travers l'Europe, elle s'efforce d'organiser la lutte sectorielle contre SuperPhénix à l'échelle du continent, permettant ainsi à l'espace public oppositionnel transnational de se redéployer. Face à l'évolution des contraintes exogènes et endogènes à la mobilisation antinucléaire, les choix tactiques évoluent par rapport à la décennie précédente : il s'agit désormais de coordonner une campagne associant des acteurs de différents pays afin de réaliser parallèlement en des lieux différents des performances protestataires contre un adversaire commun. Le 26 avril 1990, des manifestations sont ainsi organisées dans plusieurs villes en France, en Suisse, en Italie et en Allemagne sur le thème « Tchernobyl 4 ans après, Malville aujourd'hui ». La contestation européenne contre SuperPhénix prend de plus en plus la forme d'une « coopération transnationale »³¹, tout en gardant un point d'ancrage central sur le territoire hexagonal. En avril 1994, c'est en effet en France qu'est organisée une marche européenne Malville-Matignon contre le surgénérateur, pour s'opposer à nouveau à la volonté du gouvernement de le redémarrer. Simultanément, cette européanisation de la protestation se traduit également par le fait que les institutions européennes deviennent la cible des militants antinucléaires et de certaines autorités suisses, dans le but de faire pression sur le gouvernement français. En mars 1994, ils déposent une plainte auprès de la Commission des communautés européennes – l'ancêtre de la Commission européenne – pour non-respect du droit communautaire, invoquant la violation par la France de

31 Doug Iming et Sydney Tarrow, art. cit.

plusieurs directives de la Commission économique européenne (CEE) et articles du traité Euratom³².

1997-2014 : Les prolongements de la protestation antinucléaire contre SuperPhénix

Cet usage protestataire des institutions de l'Union européenne s'accompagne sur la même période d'un usage protestataire du droit de plus en plus important dans les choix tactiques des Européens contre SuperPhénix. Cela se traduit par la mise en œuvre d'actions juridiques à destination du public, invité à y participer massivement, par exemple à travers le dépôt de plainte contre X pour « mise en danger de la personne » suite à la décision, de redémarrage du surgénérateur en août 1994. Dès lors, la protestation antinucléaire délaisse progressivement les espaces publics oppositionnels pour s'institutionnaliser en se déployant dans cette marge de l'espace public institué, jugée propice par les militants à la publicisation du risque nucléaire. L'objectif est d'utiliser l'arène judiciaire comme une tribune permettant d'interpeller l'opinion publique, les acteurs politiques et les autorités publiques. Cet usage protestataire du droit s'accompagne très souvent par la production d'une contre-expertise militante, afin de donner des preuves tangibles et ainsi démontrer la non-viabilité des expertises concurrentes, que ce soit par le lancement de souscription publique pour analyser la radioactivité autour de SuperPhénix en 1990 ou par la réalisation d'analyses détaillées pour décortiquer le « mythe du surgénérateur » en 1994. L'imposition de ce répertoire tactique dans les pratiques communicationnelles antinucléaires s'accompagne par l'émergence d'un « militantisme d'expertise » et d'un mouvement de professionnalisation d'un certain nombre de militants, fortement dotés en capital culturel, devenant de « véritables experts aptes à construire une démonstration scientifique » et vivant économiquement désormais de cette activité³³. Ainsi, à mesure que cette alliance synchronique européenne se développe, le droit et l'expertise s'imposent comme un moyen d'action propre s'autonomisant de plus en plus du répertoire de la manifestation. Les militants antinucléaires se mobilisent désormais avec et par ces deux répertoires tactiques, afin d'apporter une légitimité à la mise en scène médiatique de la protestation, elle aussi de plus en plus présente. La mobilisation de l'opinion publique contre l'énergie électronucléaire s'exprime désormais de manière différée, par les chiffres des sondages, et non plus par la mobilisation massive du public lors de grands rassemblements comme lors de la décennie précédente³⁴. Cette

32 Ivo Rens, art. cit., p. 130.

33 Sylvie Ollitrault, « Les écologistes français, des experts en action », in : *Revue française de science politique*, 51/2001, p. 127.

34 Mikaël Chambru, « L'engagement protéiforme des militants et des journalistes dans

évolution portée par les Européens contre SuperPhénix ne fait pas pour autant consensus au sein de la mouvance antinucléaire, elle suscite même de violentes critiques³⁵. En 1997, à la veille de sa dissolution, cette coalition antinucléaire agrège tout de même trois cents groupes antinucléaires, dont ils assurent toujours la coordination et l'unification des revendications.

Cet espace public oppositionnel, bien que transnational, est très sensible aux logiques nationales et institutionnelles. Ainsi, la décision prise le 19 juin 1997 par Lionel Jospin, alors Premier ministre de la République française, d'arrêter SuperPhénix entraîne la fin des dynamiques contestataires contre le surgénérateur. Cela provoque également des retentissements sur l'ensemble des espaces publics oppositionnels antinucléaires actifs en France, car cette décision étatique permet indirectement la constitution d'une coalition antinucléaire nationale sur le territoire hexagonal, le réseau *Sortir du nucléaire*. Les Européens contre SuperPhénix n'ont en effet plus de raison d'être, ils ne craignent donc plus de perdre, dans le nouage d'un nouveau partenariat plus large que la lutte sectorielle qu'ils mènent, une partie de leurs ressources nécessaires au développement de l'espace public oppositionnel au sein duquel ils agissaient jusqu'alors. C'est leur refus de participer à une initiative similaire en 1992 et 1993 qui a notamment empêché la constitution d'une coalition nationale quelques années plus tôt. En 1997, l'agrégation des différentes coalitions antinucléaires est rendue possible par la rédaction, pendant plusieurs mois, d'une charte commune à l'ensemble des protagonistes afin de surmonter son hétérogénéité constitutive. Le réseau *Sortir du nucléaire* rassemble des coalitions très diverses, notamment quant à leur nature, leur échelle et leur domaine d'intervention – il y a des partis politiques (Les Verts, Ligue communiste révolutionnaire), des coalitions locales (Stop Golfech, Stop Civaux, Collectif Le Carnet), des coalitions nationales luttant contre des projets précis (les Européens contre SuperPhénix, Coordination nationale des collectifs contre l'enfouissement des déchets radioactifs) et des ONG écologistes (Greenpeace, Les amis de la terre) – autour d'un même objectif : une sortie prochaine du nucléaire en France, sans qu'elles ne partagent la même vision sur les raisons, l'urgence et les modalités de celle-ci. L'enjeu est désormais double : d'une part, élargir les perspectives politiques et stratégiques au-delà du cas de SuperPhénix ; et d'autre part, poursuivre le travail de structuration organisationnelle et de professionnalisation de la mouvance antinucléaire entrepris depuis 1989. En pratique, cela se traduit par un processus « ONGisation des

les mobilisations informationnelles antinucléaires », in : *Sciences de la société*, 94/2015, à paraître.

35 Association contre le nucléaire et son monde, *En finir avec le nucléaire et son monde*, Paris, 1994, pp. 12-14.

mouvements sociaux »³⁶. Le réseau *Sortir du nucléaire* s'impose alors comme l'un des lieux centraux de la mobilisation des savoirs critiques, notamment à l'occasion du lancement en 2006 et 2007 de l'EPR et d'ITER, tandis que l'activisme juridique prend une place de plus en plus importante dans ses choix tactiques à partir de 2011.

En 2008, le réseau *Sortir du nucléaire* lance une campagne « Pour une Europe sans nucléaire » et organise un « grand rassemblement européen » à Paris le 12 juillet. Le but de cette initiative n'est pas d'impulser la création d'une coalition antinucléaire européenne ou de structurer les espaces publics oppositionnels existants, mais de montrer sa capacité à apporter une réponse à la décision du président de la République de construire un second réacteur EPR en France, au moment même où il prend la présidence de l'Union européenne pour six mois. La dimension européenne de la protestation antinucléaire est ici un argument communicationnel mobilisé par les mouvements sociaux dans la « course aux armements symboliques »³⁷ qu'ils mènent avec les autorités publiques. Toujours en 2008, le réseau *Sortir du nucléaire* crée un événement international, « Chernobyl Day », l'objectif étant d'impulser et de coordonner une action globale à l'échelle européenne autour de l'anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. Il s'agit ainsi d'unifier sous un même vocable et de rendre visible sous une même identité des actions destinées à interpeller la population sur les conséquences de l'accident de Tchernobyl, menées chaque année depuis 1987 de façon dispersée. En pratique, ces performances protestataires, malgré leur dimension *a priori* internationale, sont dans leur grande majorité organisées en France, et dans une moindre mesure en Europe, 70 contre 13 en 2013. Avec deux initiatives, le but est de poursuivre et de développer la stratégie de « coopération transnationale » initiée dans les années 1990 par les Européens contre SuperPhénix. Simultanément, la mouvance antinucléaire française développe et tisse aussi des relations d'interdépendances plus informelles avec des partenaires européens, sous la forme d'échange politique occasionnel. C'est le cas, par exemple, le 23 novembre 2011, lorsque des militants français, allemands, anglais et italiens perturbent ensemble dans la Manche le départ d'un train de déchets radioactifs pour Gorleben, le douzième et dernier convoi confié par l'Allemagne à Areva pour être retraité dans son usine de La Hague³⁸. Autre exemple contemporain de ces « moments européens » temporaires, le projet de coopération « L'héritage

36 Johanna Siméant, « La transnationalisation de l'action collective », in : Olivier Fillieule et al. (dir.), *Penser les mouvements sociaux...*, op. cit., p. 123 sq.

37 Érik Neveu, « Médias et protestation collective », in : Olivier Fillieule et al. (dir.), *Penser les mouvements sociaux...*, op. cit., p. 247.

38 Mikaël Chambru, « Valognes Stop Castor, continuité ou rupture des pratiques militantes anti-nucléaires ? », in : *Revue des Livres*, 5, mai-juin 2012, pp. 74-79.

nucléaire de l'Europe » conduit entre 2007 et 2009 par des jeunes activistes antinucléaires français, allemands, autrichiens et biélorusses. Affichant l'objectif « d'encourager la conscience européenne en lien à travers le conflit autour du nucléaire », ces derniers n'hésitent pas à emprunter les marges des institutions européennes – le programme « jeunesse en action » – pour faire financer ce réseau antinucléaire transnational. Cette initiative révèle l'attachement des militants antinucléaires à l'idée européenne, celui-ci étant constitutif de l'engagement de bon nombre d'entre eux. En ce sens, elle constitue aussi un marqueur identitaire et culturel prégnant permettant à la mouvance antinucléaire d'affirmer la spécificité de son identité par rapport à d'autres mouvements sociaux agissant au sein de l'espace public national.

Conclusion

L'étude de la protestation antinucléaire contre SuperPhénix montre que l'action collective transnationale des mouvements sociaux vise à constituer inlassablement cette lutte sectorielle en un enjeu européen. Celle-ci se traduit par l'émergence d'un espace public oppositionnel s'affranchissant des découpages nationaux, ainsi que de l'échelle spatiale pyramidale de traitement des problèmes publics. Elle apparaît ainsi comme un véritable « moment européen » pour les mouvements sociaux engagés dans la critique sociale de l'énergie électronucléaire. En ce sens, la résilience d'un espace public oppositionnel transnational autour de cette lutte sectorielle marque les prémises d'un espace public européen empiriquement observable, sans attendre l'instauration de celui-ci par les institutions européennes. En soulignant que ce qui se joue, dans et par l'espace public institué, n'est pas la totalité de la démocratie, il permet aussi de conceptualiser la fragmentation et la partialisation d'un espace public européen « en train de se faire ». Quant aux dynamiques de cette action collective transnationale, elles sont marquées par des interactions fortes entre et avec des acteurs sociaux au-delà des frontières nationales, encore aujourd'hui. Depuis 2011, les militants suisses participent en effet activement à la mobilisation contre l'implantation par EDF d'une Installation de conditionnement et d'entreposage de déchets activés (ICEDA) sur le site du Bugey, à quelques dizaines de kilomètres seulement de SuperPhénix. Pour cela, ils empruntent à nouveau les voix politiques et les arguments critiques de l'espace public institué français, toujours avec l'appui des autorités genevoises. Ces dynamiques croisées, entre les espaces publics institués et oppositionnels, ainsi que les retentissements sur les uns et les autres, fluctuent au gré des situations et de l'ajustement des jeux d'alliances contre-hégémoniques propres à chaque moment de l'épisode contestataire. Il rappelle ainsi que les mouvements sociaux sont « un

acteur clé des processus de déroutinisation et de renouvellement des structures et des thématiques »³⁹ de l'espace public, y compris à l'échelle européenne. En ce sens, cet espace public oppositionnel transnational est l'un « des lieux symboliques et empiriques dont la réunion progressive peut constituer un embryon de l'espace public européen »⁴⁰. Cette réunion progressive pourrait à terme avoir lieu avec d'autres espaces publics oppositionnels institués par l'action des mouvements sociaux. Par exemple, ceux engagés dans la lutte contre les Grands projets inutiles et imposés (GPII), au sein desquels les installations électronucléaires sont présentées par les militants comme en étant l'avatar.

39 Éric Neveu, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Réseaux*, 98, 1999, p. 75 sq.

40 Éric Dacheux, *L'impossible défi La politique de communication de l'Union européenne*, Paris, CNRS, 2004, p. 113.